



# INFOMESNIL



Mensuel - N° 2018 – 06

Mercredi 6 juin 2018

<http://www.mesnil-saint-loup.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Lundi et jeudi : 17h00 à 19h00 - Mardi : 15h00 à 17h00  
Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : [mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr](mailto:mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr)

## Informations de la mairie

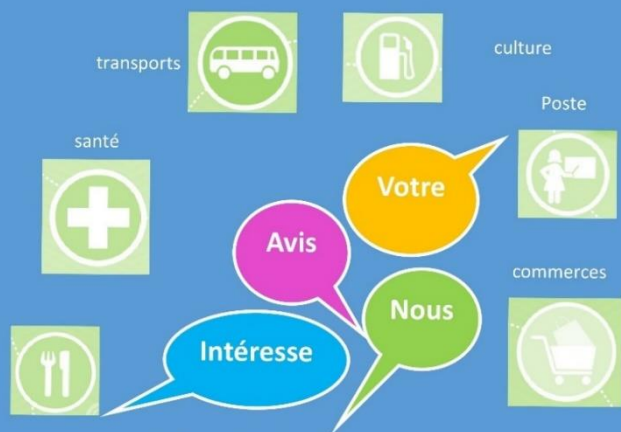
### Enquête en ligne pour l'amélioration des services au quotidien

Le PETR (*Pôle d'équilibre territorial et rural*) Seine en Plaine Champenoise engage l'élaboration d'un nouveau Schéma de services à la population.

Ce Schéma doit permettre de fixer les orientations et les actions concrètes à développer dans les années à venir dans des champs aussi divers que :

- La santé et les services aux seniors et personnes dépendantes,
- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse,
- Les services aux actifs et aux entreprises,
- La culture, les sports et loisirs,
- Les services publics locaux,
- La mobilité, les transports et le numérique.

### Soyez acteurs de l'amélioration de vos services au quotidien



Répondez à notre enquête en ligne

du 21 mai au 12 juin 2018

<https://fr.surveymonkey.com/r/PLAINE-SEINE-CHAMPENOISE>

Syndicat Mixte Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Seine en Plaine Champenoise  
9 place des Martyrs pour la Libération – 10100 Romilly-sur-Seine  
Tél. 03 25 25 20 70 – 03 25 25 20 71 – Fax : 03 25 39 88 03  
E-mail : [ASPCD@wanadoo.fr](mailto:ASPCD@wanadoo.fr)  
<http://petr-seineenplainechampenoise.fr>



Une des premières étapes de cette étude (*dans la phase "diagnostic"*) consiste à sonder la population sur les pratiques et sur les besoins en termes de services au quotidien à travers une enquête en ligne.

Aussi, nous vous sollicitons pour cette enquête qui sera en ligne jusqu'au 12 juin.

Lien permettant d'y accéder :

<https://fr.surveymonkey.com/r/PLAINE-SEINE-CHAMPENOISE>

Comptant sur votre participation et vous remerciant par avance pour votre implication essentielle à la réussite de cette étude.

**Michel Lamy, Président du PETR, PETR Seine en Plaine Champenoise**



## Circuit de randonnée Mesnil-Palis-Villadin

Mesdames, Messieurs,

La commission Randonnée de L'Office de Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine, en partenariat avec les communes de Mesnil-Saint-Loup, Villadin et Pâlis, a mis en place quatre circuits de randonnée balisés permettant de relier ces trois villages et de découvrir le patrimoine naturel et culturel de notre secteur.

Les bénévoles de cette commission, ainsi que de nombreux bénévoles des trois communes ont eu à cœur de donner de leur temps pour que ce projet puisse aboutir (nombreuses phases de repérages sur le terrain, implantation des panneaux de signalisation, entretien et taille des végétaux sur le parcours, marquage dans les villages, création d'un guide reprenant les circuits et donnant des explications sur le patrimoine rencontré...).

Plus de 30 bénévoles ont réalisé ce travail, accompagnés de l'association d'insertion Chlorophylle dans le cadre d'un partenariat avec ENEDIS, ceci a représenté plus de 300 heures de travail bénévole, sans compter le coût d'achat des panneaux et pancartes. Il est important pour l'office de tourisme de pouvoir proposer d'agréables parcours de balades à destination des touristes, bien sûr, mais également des habitants, cela participe aussi de l'amélioration de notre cadre de vie.

Vous êtes tous invités à venir découvrir ces itinéraires de randonnées et nous comptons sur vous pour en parler autour de vous et surtout faire en sorte que ce travail de mise en valeur de notre territoire soit respecté et protégé des dégradations.

Je vous souhaite de belles découvertes !

**Nicolas JUILLET,**  
**Président de l'Office de Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine,**  
**Vice-président du Conseil Départemental de l'Aube**

## Randonnée de l'ONTVS

La randonnée d'inauguration de la réfection des chemins de randonnée a rencontré un beau succès avec près de 150 personnes se répartissant sur les circuits des sonnailles et des cruchons.

La municipalité remercie tous les bénévoles de « l'espérance de Nogent » de Mesnil et de Villadin pour leur participation aux repérage et mise en place de la signalisation, ainsi que l'ESM et les pompiers.

**Francis Courtois adjoint au maire**





## CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps  
et se ventiler



Maintenir sa maison  
au frais : fermer  
les volets le jour



Donner et prendre  
des nouvelles  
de ses proches



Manger en  
quantité suffisante



Ne pas boire  
d'alcool



Éviter les efforts  
physiques

### BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)



## Cadre de vie et fleurissement

### Hôtels à insectes :

Quatre réalisations ont été implantées dans le village (*aux lotissements des Vieilles Vignes et de la Cruée, dans le massif près du gymnase, dans le massif de la croix croisement Pâlis/Villemaur*). Un 5e hôtel sera installé plus tard coté route d'Estissac. Merci à tous les participants.

### Fleurs annuelles et plantes vivaces :

Le fleurissement 2018 a été installé fin mai. Les massifs et bacs évoluent vers des plantations durables qui demandent toutefois de la vigilance et du temps pour l'entretien, notamment à l'automne afin de bien conserver les plants et d'obtenir une bonne floraison l'année suivante.

### Concours départemental de fleurissement :

Le département propose aux habitants qui le souhaitent de s'inscrire au concours des maisons fleuries. Ce concours s'adresse à ceux qui portent un intérêt, un soin tout particulier à leur propriété, de préférence visible de la rue, et qui par-là, participent à l'embellissement de la commune, du secteur du Nogentais et donc du département de l'Aube. Il existe plusieurs catégories pour s'inscrire : maisons, établissement de tourisme, ou à caractère industriel, commercial, social, etc...)

Les fiches d'inscription sont disponibles au secrétariat de mairie.

### Opération DESHERBAGE

La loi zérophyto (interdiction d'utiliser du glyphosate sur la voie publique) nous oblige à davantage de présence pour lutter contre les herbes indésirables.

Entre le 15 et le 30 juin, il est envisagé de mettre en place une soirée (20h et jusqu'à la nuit) ou une matinée de désherbage, comme nous le faisons pour Nature Propre. C'est une suggestion citoyenne où chacun est libre de participer. La date sera communiquée en fonction de la météo, notée sur le site internet et transmise par mails.

Merci à toutes celles et ceux qui poursuivent l'effort indispensable d'entretien de leurs bordures de propriété ; entretien global remarqué par un certain nombre de promeneurs ou de voyageurs occasionnels.

**Pour la commission cadre de vie, Valérie GATOULLAT-VELUT, adjointe**

## Espace abonné Eau Potable et Assainissement

Abonnés Eau Potable et Assainissement Collectif : Ouverture de l'agence en ligne et la Régie du SDDEA

La Régie du SDDEA a le plaisir de vous annoncer la création de l'Agence en ligne, accessible via l'espace usagers sur le site : [www.sddea.fr](http://www.sddea.fr)

A partir de cette agence en ligne, vous pourrez désormais :

- Transmettre le relevé de l'index de votre compteur
- Procéder au paiement de votre facture
- Opter pour la facture électronique
- Signaler un emménagement et/ou un déménagement
- Changer votre adresse de correspondance
- Consulter votre relevé de consommations et vos factures
- Accéder au suivi du traitement de vos demandes.



Cet espace, disponible 24h/24 et 7j/7 vous permettra de trouver toutes les informations utiles et de maîtriser les données relatives à votre abonnement.

Si vous observez des dysfonctionnements, je vous remercie de nous le faire savoir et nous relayerons ces informations à la Régie du SDDEA.

**Le maire, Michaël SIMON**

**Président de le COPE de Mesnil-Saint-Loup** (*Conseil de la politique de l'eau*)



## Le chèque énergie : un nouvel outil de lutte contre la précarité énergétique

Depuis le 1er janvier 2018, le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz.

Il a pour but d'aider environ 4 millions de ménages à payer leurs factures d'énergie ainsi que, le cas échéant, des travaux de rénovation énergétique.

Pas de démarche supplémentaire à effectuer.

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources, sur la base de la déclaration de revenus que les ménages réalisent chaque année auprès des services fiscaux (rappel : la déclaration annuelle des revenus est obligatoire même si les revenus sont faibles ou nuls).

Le chèque énergie est adressé automatiquement à chaque ménage éligible par courrier, entre la fin mars et la fin avril.

Le chèque énergie permet de régler tous les types de dépenses d'énergie :

- Les factures des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.) ;
- Les charges de chauffage incluses dans les redevances de logements-foyers conventionnés à l'APL ;
- Certaines dépenses liées à la rénovation énergétique du logement, réalisées par un professionnel certifié (accès à la liste des dépenses éligibles : <http://renovation-info-service.gouv.fr/>)

Tous ces professionnels sont tenus d'accepter le chèque énergie.

Pour régler ces dépenses, les bénéficiaires peuvent :

- Remettre directement leur chèque énergie au professionnel concerné qui en déduit le montant de la facture ou de la redevance ;
- Utiliser leur chèque énergie en ligne sur le portail [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) (pour les fournisseurs qui proposent cette fonctionnalité).

Les professionnels obtiennent remboursement du montant des chèques énergie qu'ils ont reçus après enregistrement sur le portail [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

**Attention, aucun démarchage à domicile ou par téléphone n'est réalisé.**

**Les usagers ne doivent donc en aucun cas communiquer leurs informations bancaires ou personnelles à des personnes prétendant leur fournir le chèque énergie.**

Vous pouvez vérifier votre éligibilité sur le site : <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>



### Service de garde

- **Médecin : 15** (pour le nom du médecin de garde) - **Pharmacie : 15** (pour obtenir la pharmacie de garde)
- **Gendarmerie : 17** (ou Estissac 03.25.40.40.11) - **Pompiers : 18 ou 112**

## Informations diverses

### Paroisse

**Dimanche 10 juin 2018** : Messe à 10h30 à Pâlis.

**Dimanche 17 juin 2018** : Messe à 10h30 à Mesnil-Saint-Loup.

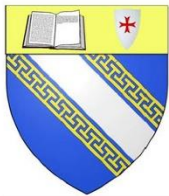
**Dimanche 24 juin 2018** : Messe à 10h30 à Faux-Villecerf.

**Dimanche 1er juillet 2018** : Messe à 10h30 à Mesnil-Saint-Loup : Messe en famille – Messe autrement et action de grâce.

**La paroisse**







## La Municipalité de Mesnil-Saint-Loup et son Comité des Fêtes

Vous invitent à une journée festive le :

**14 Juillet 2018**

**Autour de la salle  
polyvalente**

### Au programme de cette journée :

- ✚ Jeux gratuits pour les petits et pour les grands de 16h00 à 19h00
- ❖ Buvette et vente de gâteaux à la salle polyvalente
- ✚ Apéritif offert par la Municipalité à 19h00
- ✚ Repas à partir de 20h00 ; Adultes : 8€ / Enfants : 6€
- ❖ Sur inscription, coupon à détacher en bas de page.

*Plateau préparé par le restaurant traiteur « Le 4 saisons » de Palis  
(Entrée, plat, fromage, dessert, boisson et café)*

- ✚ Retraite aux lampions autour du village
- ✚ Bal avec sa buvette à la salle polyvalente

**Coupon d'inscription à rendre accompagné du paiement, avant le 5 Juillet 2018.**

Paiement en espèces ou par chèque à l'ordre du « Comité des Fêtes de Mesnil-Saint-Loup »

A la mairie, ou chez **Mme JULIEN Elodie** : 4A, Chemin au Ânes, à Mesnil-Saint-Loup (06.73.01.03.19)

Ou chez **Mme COQUILLE Delphine** : 9, Rue de la Cruée, à Mesnil-Saint-Loup (06.75.12.91.25)



### 14 Juillet 2018 – Inscription au repas

Mr. Mme : ..... Téléphone : .....

Adresse : .....

Nombre d'adultes : ..... x 8€ = .....

Nombre d'enfants : ..... x 5€ = .....

**TOTAL** = .....

Paiement Espèces ..... Ou chèque .....

*En cas de paiement en espèce, merci de voir directement avec un membre du comité des fêtes, merci.*





## Comité des fêtes – Bilan annuel

L'ensemble des membres du Comité des Fêtes de Mesnil-Saint-Loup remercient les personnes venues à son assemblée générale qui a eu lieu jeudi 31 Mai dernier.

Nous tenions à vous présenter un rapide bilan de cette année et vous remercier pour votre aide et votre participation.

Les actions menées durant cette seconde année de fonctionnement sont :

- Concert Musique en Othe le **17 juin 2017** à la salle polyvalente de Mesnil-Saint-Loup
- Apéritif, repas tiré du sac et goûter de la Saint Loup le **03 septembre 2017**
- Jeux séniors du **11 novembre 2017**
- Arbre de Noël du **02 décembre 2017** : Jeux et structures gonflables au gymnase
- Jeux séniors du **04 février 2018**
- Après-midi jeux du lundi à la salle socio-culturelle. Pour la période estivale, ces après-midis sont arrêtés mais une nouvelle session reprendra le lundi 1er octobre 2018 ; Plus d'informations dans l'InfoMesnil de Septembre.

Nous vous donnons rendez-vous pour le 14 Juillet 2018 !

**Les membres du comité des Fêtes de Mesnil-Saint-Loup**

## ESM - Pétanque

La section pétanque de l'ESM débutera le vendredi 8 juin à 20h30 au boulodrome au stade de Mesnil-Saint-Loup et ce, tous les vendredis jusqu'à septembre.

Toutes les personnes qui désirent y participer sont les bienvenues.



**Aurélien VELUT – Président de l'ESM**

## ESM – Cours de tennis

Comme chaque année, l'ESM propose des cours de tennis assuré par Caroline COLOMB.

Les cours auront lieu sur la période du 26 juin au 5 juillet à Mesnil-Saint-Loup.

Au total, 10 heures de cours seront proposées réparti par créneau de 1h à 1h30. Les cours sont ouverts pour tout niveau de pratique, aussi bien débutant que joueur confirmé.

Des groupes de niveau seront faits par Caroline.

### Prix :

- Adhèrent ESM : 30 euros
- Non adhérent ESM : 40 euros
- Adhésion ESM : 10 euros



Même s'il y a encore école ou si vous travaillez durant cette période, n'hésitez pas quand même à vous inscrire, Caroline essaye de s'adapter au mieux en fonction de chacun concernant les horaires.

Le détail des horaires de chaque groupe paraîtra une fois que les inscriptions seront terminées.

Date limite des inscriptions, vendredi 22 juin.

**Pour vous inscrire, merci de contacter Thomas COURTOIS au 06.30.90.01.50**



## Remerciements

Merci à toutes les personnes qui par leur présence, leurs pensées, leurs offrandes ont manifesté leur amitié et réconfort lors du décès de Marie-Louise VELUT.

Un grand merci également aux pompiers du village pour leur dévouement et leur intervention rapide.

**La famille de Marie-Louise VELUT**

## Chiens errants

Vendredi 1er juin en fin d'après-midi, deux chiens sans collier : l'un, couleur marron pattes blanches (genre chien de chasse) très agressif et l'autre couleur blanc/beige avec une "tête de Milou" ont cassé le grillage de notre poulailler.

Résultat : 2 poules et 1 coq déchiquetés. Afin d'éviter des souffrances il a fallu les achever.

Il serait temps que les propriétaires prennent des mesures pour éviter que leurs chiens errent dans les rues et propriétés et ainsi respecter le bien d'autrui !

**Norbert et M. Reine PRUDHOMME**

### Réponse de la mairie : Rappels

Chien errant, non tenu en laisse par un adulte et/ou présence dans les lieux publics → Contravention de 2ème classe : 150 € d'amende + risque d'euthanasie si cela concerne l'attaque d'un chien reconnu dangereux.



**Le maire, Michaël SIMON**

## Jardin de la Brisatte

Une nouvelle vidéo de présentation du jardin botanique de la Brisatte d'une durée de 10 minutes est disponible sur sa page Facebook à l'adresse :

<https://fr-fr.facebook.com/jardinbotaniquedelabrisatte>



**Michel BECARD**

## Petites annonces

Dans le courant du mois de mai, Auguste a perdu son drone de couleur rouge et noir, en direction de la rue de la Grosse Haie. Sans doute est-il tombé dans une propriété.

S'il est en votre possession, merci d'en faire part à ses grands-parents.

**M. William et Geneviève SIMON – 03.25.49.29.96**

**\*\* Prochain infomesnil : mercredi 7 juillet 2018 \*\***